



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite : Provence-Alpes-Cote d'Azur

Question écrite n° 5760

Texte de la question

M Jean-Pierre de Peretti della Rocca attire l'attention de M le ministre de l'agriculture et de la foret sur les graves difficultes qui menacent les cooperatives de cereales et d'oleoproteagineux de la region Provence-Alpes-Cote d'Azur. Les mauvaises conditions climatiques ont entraine, d'une part, des pertes de recoltes et, d'autre part, un niveau moyen de qualite inferieur a la normale. Les Bouches-du-Rhone et le Vaucluse sont les zones les plus touchees : dans ces deux departements, la recolte de ble a enregistre une diminution de 34 p 100 pour le ble tendre et de 40 p 100 pour le ble dur, alors que les diminutions de surfaces ne sont que de 11 p 100 pour le ble tendre et de 6 p 100 pour le ble dur. Les entreprises cooperatives, qui representent 75 p 100 de la collecte et du stockage des cereales et oleoproteagineux de la region subissent tres durement le contrecoup de ce deficit de recolte qui s'ajoute a un contexte rendu deja defavorable en raison de la reglementation europeenne et de l'etat du marche. Il lui demande quelles mesures il envisage de prendre pour qu'une aide soit apportee aux entreprises cooperatives les plus touchees par ces graves problemes.

Texte de la réponse

Reponse. - La question des majorations mensuelles appliquees aux prix d'intervention des cereales et oleagineux se pose depuis plusieurs annees. Elles ont ete dans un premier temps reduites, au point qu'elles ne couvraient plus, dans un certain nombre d'Etats membres, le niveau des frais variables de stockage. Les conclusions du dernier paquet-prix sont inversees : les majorations mensuelles ont ete relevees pour les cereales, afin notamment de prendre en compte la remontee des taux d'interet moyens communautaires. Pour ce qui concerne la France, le niveau actuel des majorations mensuelles couvre maintenant les frais variables de stockage. De ce fait, cette mesure a egalement une incidence positive sur le niveau du prix de soutien reel communautaire, puisqu'elle remonte le prix directeur theorique du marche a la hauteur du prix d'intervention en fin de campagne (majorations mensuelles relevees comprises).

Données clés

Auteur : [M. de Peretti Della Rocca Jean-Pierre](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5760

Rubrique : Agro-alimentaire

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 novembre 1988, page 3368